

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1 – 5 octobre 2018

Questions spécifiques aux espèces

Acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*)

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté les décisions 17.145 à 17.151 concernant l'acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*) présentées à l'annexe 1 du présent document.
3. À sa 69^e session, le Comité permanent a examiné deux documents relatifs à l'acoupa de MacDonald : le document SC69 Doc. 65.1 établi par le Secrétariat, et le document SC69 Doc. 65.2 établi par le Mexique, la Chine et les États-Unis d'Amérique. Ces documents rendaient compte de la mise en œuvre des décisions relatives à l'acoupa de MacDonald et des résultats de la réunion trilatérale sur la « lutte contre le trafic illicite de Totoaba » organisée du 23 au 25 août 2017 à Ensenada (Mexique).
4. À sa 69^e session, le Comité permanent a pris note de ces documents. Conscient du caractère urgent du problème, il a encouragé la Chine, les États-Unis d'Amérique et le Mexique à poursuivre leur collaboration, pour améliorer l'état de conservation de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*), notamment en appliquant les mesures convenues lors de leur réunion trilatérale d'août 2017. Par ailleurs, concernant l'étude prévue dans la décision 17.149, le Comité permanent a encouragé les Parties et l'ensemble de la communauté CITES à en soutenir pleinement la réalisation. En outre, sur la base des opinions exprimées en séance plénière, le Mexique a annoncé qu'il inviterait le Secrétaire général à demander la réalisation d'une mission de haut niveau afin de traiter des questions soulevées.
5. Lors de cette réunion, le Mexique, en collaboration avec le Secrétariat, a soumis le document SC70 Doc. 62.2, lequel fait le point sur la mise en œuvre des décisions 17.145 à 17.148.
6. Suite aux préoccupations exprimées quant à la poursuite du déclin des populations de marsouins du golfe de Californie, aujourd'hui en danger critique d'extinction (l'espèce ne comptant plus, selon les estimations, qu'une trentaine d'individus), et dans le cadre du mandat du Centre du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO-WHC) au titre de la Décision 41 COM 7B.15, une mission conjointe de suivi réactif composée de l'UNESCO-WHC et de l'Union internationale pour la conservation et de la nature (UICN) a été menée dans les îles et aires protégées du golfe de Californie (Mexique) du 12 au 16 février 2018. Les conclusions de cette mission ont été publiées en mai 2018 dans un rapport disponible à titre de document d'information. Ce rapport comprend onze recommandations touchant aux domaines suivants : 1) surveillance et suivi ; 2) introduction de matériel de pêche de remplacement viable ; 3) renforcement du statut juridique de l'interdiction définitive des filets maillants ; 4) trafic de produits à base d'acoupa de MacDonald ; 5) recommandations relatives à la proposition d'étude mentionnée dans la décision 17.149 ; 6) pêche durable ; 7) programmes communautaires ; 8) cadres de gestion ; 9) résultats des activités d'application de la réglementation ; 10)

évaluation des populations d'acoupa de MacDonald ; et 11) recommandations sur le projet de nouvelle « loi générale relative à la biodiversité ».

7. Les recommandations de l'UNESCO-WHC/UICN concernant l'étude proposée au titre de la décision 17.149 mettent en lumière les lacunes dans les connaissances relatives aux opérations de pêche illégale et au trafic illicite de vessies natatoires d'acoupa de MacDonlad. En conséquence, le rapport recommande au Mexique, à la Chine et aux États-Unis d'Amérique d'examiner immédiatement les recommandations de l'étude demandée dans la décision 17.149 et d'y donner suite lorsqu'elles seront disponibles.

Mise en œuvre de la décision 17.149

8. Le Secrétariat n'a pas encore entamé la mise en œuvre de la décision 17.149, aucun financement extérieur n'ayant été trouvé jusqu'à récemment. Le Secrétariat est néanmoins en mesure de confirmer que la Suisse lui a fourni des ressources pour le démarrage de l'étude, laquelle pourra s'appuyer sur les conclusions de la mission de l'UNESCO-WHC/UICN. Le Secrétariat exprime sa reconnaissance à la Suisse pour la générosité de son appui.
9. Sur la base des informations disponibles, et notamment des conclusions de la mission UNESCO-WHC/UICN, le Secrétariat a élaboré, en consultation avec le Mexique, le plan général de l'étude. Celle-ci s'attachera à :
 - a) réunir les meilleures informations disponibles sur l'état de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie ;
 - b) réaliser une analyse complète du commerce illégal de l'acoupa de MacDonald et des marchés illégaux concernant cette espèce, ainsi qu'une évaluation des synergies actuelles et potentielles avec les principaux partenaires de la CITES ; et
 - c) formuler des conclusions et des recommandations visant à permettre le rétablissement de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie et à lutter contre le commerce illégal.

Le plan de l'étude est disponible dans l'annexe 2 au présent document.

10. Le Secrétariat est en contact avec de possibles consultants en vue de démarrer l'étude de manière à disposer de premiers résultats, essentiellement fondés sur une analyse documentaire, à soumettre à la 71^e session du Comité permanent pour examen, comme le prévoit la décision. Les ressources disponibles restent néanmoins insuffisantes pour mener à bien une étude complète traitant de tous les points mentionnés dans la décision 17.149.

Recommandations

11. Conformément à la décision 17.150, le Comité permanent est invité à :
 - a) encourager les donateurs à mettre conjointement des sources de financement à la disposition du Secrétariat pour entreprendre l'étude demandée dans la décision 17.149 ; et
 - b) formuler des observations sur le plan du Secrétariat relatif à la mise en œuvre de la décision 17.149, comme indiqué aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus et dans l'annexe 2.

Décisions de la CoP17 sur l'acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*)

17.145 À l'adresse des Parties

Les Parties prennent acte de l'engagement de la Chine, des États-Unis d'Amérique et du Mexique à collaborer et à contribuer à la conservation de l'acoupa de MacDonald, et exhortent les autres Parties à les rejoindre.

17.146 À l'adresse des États de l'aire de répartition, de transit ou de consommation de l'acoupa de MacDonald

Les Parties interceptent les expéditions illégales et, si approprié et dans la mesure du possible, partagent leurs informations sur ces prises illégales et le commerce illégal avec le Secrétariat, ainsi qu'avec les autorités CITES des Parties concernées.

17.147 À l'adresse des États de l'aire de répartition, de transit ou de consommation de l'acoupa de MacDonald

Les Parties devraient s'engager dans des activités de sensibilisation au danger qui menace l'acoupa de MacDonald et à ses graves conséquences pour le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*, une espèce menacée d'extinction et inscrite à l'Annexe I), éliminer l'approvisionnement en acoupa de MacDonald et la demande pour cette espèce, et renforcer les mesures de lutte contre la fraude afin de prévenir et de combattre la pêche et le commerce illégaux.

17.148 À l'adresse des États de l'aire de répartition, de transit ou de consommation de l'acoupa de MacDonald

Les Parties soumettent au Secrétariat les informations à mettre à la disposition du Comité permanent à ses 69^e et 70^e sessions sur le nombre et la quantité de saisies de produits illégaux d'acoupa de MacDonald, les arrestations d'individus engagés dans la pêche et le commerce illégaux, les résultats des éventuelles poursuites et les mesures prises pour appliquer ces décisions.

17.149 À l'adresse du Secrétariat

Compte tenu des ressources externes disponibles et en consultation avec les organisations appropriées [par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), etc.] ainsi qu'avec les États de l'aire de répartition, le Secrétariat commande un rapport à soumettre au Comité permanent sur l'état actuel de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie, ainsi que sur les mesures de conservation en cours, il donne des informations sur le commerce et les marchés illégaux, et fait des recommandations visant à garantir le rétablissement de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie et à combattre le commerce illégal.

17.150 À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent évalue les données et les informations soumises par les Parties à ses 69^e et 70^e sessions et fait des recommandations concernant les actions supplémentaires à mener.

17.151 À l'adresse des Parties et autres acteurs pertinents

Les Parties et les autres acteurs intéressés sont priés de soutenir les efforts déployés pour mettre fin à la pêche illégale et au trafic d'acoupa de MacDonald, et d'appuyer les activités en faveur du rétablissement des populations sauvages d'acoupa de MacDonald.

PLAN DE L'ÉTUDE SUR LE MARSOUIN DU GOLFE DE CALIFORNIE ET L'ACOUA DE MACDONALD
CONFORMÉMENT À LA DÉCISION 17.149

1. **Remerciements**
2. **Résumé**
3. **Contexte**
4. **Cadre de l'étude : meilleures informations disponibles sur l'état du marsouin du golfe de Californie et de l'acoupa de MacDonald**
 - 4.1. **Marsouin du golfe de Californie**
 - a) État et tendances
 - b) Menaces
 - c) Mesures de conservation
 - 4.2. **Acoupa de MacDonald**
 - a) État et tendances
 - b) Menaces
 - c) Mesures de conservation
5. **Diagnostic complet du commerce illégal de l'acoupa de MacDonald et des marchés illégaux concernant cette espèce**
 - a) Caractéristiques et moteurs du commerce illégal
 - b) Évolution de l'offre et des marchés
 - c) Défis et perspectives tout au long de la filière du commerce illégal
6. **Coopération totale : évaluation des activités en cours et des synergies possibles avec de grands partenaires de la CITES**
 - a) Activités en cours, synergies et analyse des lacunes
 - b) Nouveaux partenariats stratégiques possibles
7. **Réflexion : avancées, difficultés et opportunités**
8. **Conclusions et recommandations**
 - 8.1. **Conclusions**
 - a) Perspectives en matière de rétablissement du marsouin du golfe de Californie [mesures d'ordre général ; mesures en lien avec la CITES]
 - b) Perspectives en matière de rétablissement de l'acoupa de MacDonald [mesures d'ordre général ; mesures en lien avec la CITES]
 - 8.2. **Recommandations**
 - a) État de l'aire de répartition/pays source (Mexique)
 - b) Pays de transit
 - c) Pays de destination/pays consommateurs
9. **Documentation**